
Numéro de l'intervention: 182-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 06.06.2011

Déposée par: Pieren (Burgdorf, UDC) (porte-parole)
Antener (Langnau i.E., PS)
Bärtschi (Lützelflüh, UDC)
Friedli (Sumiswald, UDF)
Gerber (Gohl, UDC)
Grimm (Burgdorf, Les Verts)
Haldimann (Burgdorf, PBD)
Jenni (Oberburg, PEV)
Kummer (Burgdorf, UDC)
Lemann (Langnau i.E., PS)
Leuenberger (Trubschachen, PBD)
Reber (Schangnau, UDC)
Sommer (Wynigen, PLR)
Studer (Utzenstorf, PBD)
Zäch (Burgdorf, PS)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 09.06.2011

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: SAP



Octroi de crédits financés par le Fonds d'investissements hospitaliers: garantir la transparence

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de présenter au Grand Conseil les calculs détaillés des CHR concernant le financement des investissements à partir de 2012 ainsi que son appréciation de ces calculs dans la perspective de la délibération des crédits à prélever sur le Fonds d'investissements hospitaliers (FIH) ;
2. de soumettre au Grand Conseil les huit demandes de crédit (les 5 dont il propose l'approbation et les 3 qu'il n'a pas transmises) ;
3. d'exposer les critères définis par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale concernant le calcul du financement de l'investissement.

Développement

Le Grand Conseil doit disposer de bases de décision complètes et objectives pour pouvoir se prononcer, lors de la session de novembre, sur les demandes de crédit à prélever sur le FIH pour financer des projets de construction et de rénovation.

La décision du Grand Conseil va en effet influencer de manière déterminante la planification hospitalière du canton de Berne. Certes la planification des soins hospitaliers existe déjà pour la période 2011–2013 mais, au stade des auditions, de nombreuses questions,

suggestions et demandes de modification ont été formulées auxquelles le Conseil-exécutif n'a pas encore donné de réponse. C'est la raison pour laquelle le Grand Conseil n'a pas encore pu prendre connaissance de la planification des soins hospitaliers 2011–2014. Actuellement, aucune base ni plan ne permet de savoir comment le canton de Berne va assurer le financement des hôpitaux à partir de 2012.

Dans ces conditions, le Grand Conseil doit, d'une part, disposer des documents établis par les CHR concernant le financement des investissements à partir de 2012 et, d'autre part, connaître l'appréciation du Conseil-exécutif pour pouvoir se prononcer sur les demandes de crédit.